Ami du Clergé du 14 octobre 1954

Deuxième partie : **PRÉDICATION**

SOMMAIRE

Fête du Christ-Roi. — Notre Roi et son royaume, 337.
Causeries missionnaires. — IV. Au secours des Missions (suite), 339.
Le prêtre et l'Action catholique. — II. Action catholique, qu'est-ce à dire ? 340.
Lectures bibliques. — III. Jacob : III. L'ancêtre des douze tribus d'Israël, 343.

FETE DU CHRIST-ROI

(31 octobre)

NOTRE ROI, ET SON ROYAUME

« Tu es donc Roi ? — Tu dis bien ; je suis Roi » (Jo., XVIII, 33).

Les hommes doivent reconnaître Dieu comme leur Roi absolu. Ils dépendent totalement de lui : leur vie, leur être tout entier. Et la réponse des hommes ? Réponse incomplète, à cause de leurs erreurs, et souvent de leurs péchés, mais aussi à cause des difficultés créées par le fait que Dieu est invisible, et transcendant. C'est là, tout au moins en partie, la raison pour laquelle Dieu a envoyé son Fils en ce monde : J.-C. a vécu parmi nous, image authentique de Dieu. « Image du Dieu invisible, premier-né de toute la création, en lui tout a été créé, au ciel et sur la terre... Il est au-dessus de toutes choses, et toutes subsistent en lui » (Col., I, 15-18). Considérons donc sa Royauté si divinement fondée.

I. — *Jésus, roi universel, absolu*

Le Christ est le représentant du Dieu tout-puissant, et il est ce qu'il représente. Les droits qu'il a sur nous, il les possède par sa propre nature.

Ces droits ne sont pas limités. Jésus a aimé l'homme tout entier, et c'est tout l'homme qu'il est venu sauver. Sa miséricorde s'étend *donc au corps,* qui fait partie de notre être. S'il a accompli des guérisons, ce n'était pas seulement des « signes » destinés à frapper les hommes, à attirer leur attention sur les vérités surnaturelles ou à prouver la vérité de ses paroles. Il aimait les petits enfants et les prenait volontiers dans ses bras. Il a ressenti un chagrin profond devant la douleur de Marthe et de Marie ; il a éprouvé une véritable sollicitude pour les foules affamées et sans pasteur ; la souffrance des malades devenait la sienne. Nous avons donc raison de nous dépenser en son nom pour nos frères humains, et de ne pas exclure le souci de leur bien être physique : œuvres de bienfaisance, assistance aux prisonniers, colonies de vacances — tout ce que nous appelons « œuvres de miséricorde corporelle ». — C'est bien là le verre d'eau que Jésus ne laissera pas sans récompense, car c'est à lui que nous l'avons donné.

Nous entendons parfois dénigrer ces œuvres, et les tâches qu'elles entraînent à l'heure actuelle, par exemple, la coopération avec les administrations. Mais si notre corps a été l'objet de la sollicitude du Christ, il n'en a pas été l'objet principal ; nous ne devons donc jamais en faire notre ultime souci. Il est des malades qu'il ne guérit pas, il est des cœurs meurtris qu'il console, mais sans tarir la source de leurs larmes, et c'est peut-être là son plus beau triomphe. S'est-il jamais accordé à lui-même une mesure de faveur ? Il est ressuscité, et, nous aussi, nous ressusciterons, mais il n'a pas cherché à se dispenser de la Croix, et nous ne le demanderons pas non plus. Osons le dire : ce sont les ascètes qui ont toujours remporté la victoire. L'histoire a justifié la Croix. Voici donc la loi de notre Roi : *tendresse sans borne, mais tendresse dépourvue d'égoïsme.* Ayons pitié des autres sans crainte de nous attendrir sur nous-mêmes, pourvu que notre pitié soit assez désintéressée pour refuser toute récompense, même celle de la reconnaissance.

Le Christ est aussi le Roi des *esprits et des volontés.* Il faut qu'il se soumette toutes les intelligences. Il n'exclut pas les autres vérités que nous pourrions acquérir en dehors de lui ; mais il est *la vérité* parfaite, et c'est à sa lumière que nous voyons toutes les autres lumières. Celui qui n'est pas chrétien doit élever laborieusement l'édifice de ses théories ; en étudiant l'histoire, en observant la nature humaine, il recueille des témoignages épars, des allusions balbutiées. Si, en se basant sur son expérience, il essaie d'interpréter le monde, d'en résoudre les problèmes, de réaliser une méthode pour s'approcher de la vérité, il pourra aboutir à quelques résultats, mais temporaires, partiels, hypothétiques. Nous avons, nous, un chemin de traverse, qui, pour une fois, est légitime. En tant que chrétiens, nous avons le devoir et le privilège de nous tourner vers le Christ, de voir immédiatement la Vérité, et de partir de là pour juger de tout le reste.

Cela ne va pas sans peine, car ce chemin nous conduira à bien des sacrifices ; mais le fardeau ne sera pas trop lourd. « Je n'ai pas besoin d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer ». C'était la devise de François Ier. Mais ces espoirs, ces succès qu'il savait dédaigner, étaient choses subalternes et secondaires. Notre tâche à nous est infinie, et nous ne pouvons pas nous passer de l'ultime espoir, de l'indéfectible assurance. Nous en avons besoin, ne serait-ce que pour connaître pleinement notre idéal et si nous voulons lutter jusqu'au bout.

Il est des hommes qui renoncent à tout espoir certain et se contentent d'un but hypo-

thétique ; et cependant ils se dévouent noblement, péniblement, à ce qu'ils supposent être le bien de leurs semblables. Le monde leur paraît parfois une meule de granit, contre laquelle vient se broyer leur cœur, parfois un espace vide où leur être même s'évanouit. Je connais peu de spectacles plus tragiques que celui-là. Mais, nous n'avons pas à suivre cette voie, Dieu ne nous le demande pas, même s'il demande à nos cœurs impatients de se contenter d'attendre dans l'obscurité et l'impuissance. Car « avec Toi, les ténèbres ne sont pas obscures, mais la nuit est aussi claire que le jour » (Ps. 138).

II. — *Jésus, Roi des sociétés*

Mais la société est une réalité, les hommes ne sont pas des nomades, et le Christ, Roi universel, a sur elle des droits absolus. Nous n'osons pas, sans consulter sa loi, entreprendre une affaire qui touche nos semblables. Je suis persuadé que notre génération même le ferait volontiers, et plus fréquemment, si seulement c'était chose admise. Je crois que peu d'entre nous désirent vraiment élever à la mémoire de nos morts des pyramides tronquées, des colonnes brisées, symboles vides de sens, qui bannissent toute espérance, toute prière pour les défunts. Nous souvenir d'eux, semblent-ils dire, c'est tout ce que nous pouvons faire. Et le « Monument aux morts » qu'y verrais-je, sinon une dérision, si je ne le savais maintenant tout enveloppé de prière catholique, pour les âmes de ceux qui sont tombés — car, par millions, ceux qui passent près de ce monument accomplissent le geste qu'il ne demande pas, et ils tracent sur leur cœur le signe de la Croix. On voudrait étayer l'édifice chancelant de l'Europe, mais ce sera en vain, tant que les constructeurs s'obstineront à rejeter la pierre angulaire du Christ.

Donc, même dans les questions financières, dans les problèmes de budget personnel, de salaires ou de dividendes, le chrétien doit chercher à se conformer à la pensée du Christ. Dans le domaine de la politique, l'Eglise, à l'exemple de son Maître, s'abstient de prendre parti, à moins qu'il ne s'agisse d'une question de principe, car alors, rien n'échappe à la loi du Christ. Mais, par ailleurs, il peut y avoir des tendances ou des préférences, et l'on peut se conformer plus ou moins à l'esprit du Christ. Là encore, même si le commandement n'est pas absolu demandez-vous ce que le Christ vous suggérerait, car lorsque le Christ commande, la prospérité de l'individu, de la famille, de la société ou de la nation dépend de l'obéissance à sa loi.

III. — *Travailler au règne du Christ*

Le roi idéal — et c'est assurément le cas de notre Roi — est celui qui, non seulement nous ordonne de lui obéir, mais qui nous inspire de travailler à son service. Nous pouvons et nous devons le servir, d'abord dans notre sphère personnelle, spécialement dans notre famille ; et, dans un sens catholique plus immédiat, dans notre paroisse, première unité spirituelle où Dieu nous a placés. Certains, désireux d'employer chrétiennement leurs talents, n'en trouvent pas l'occasion sur le terrain paroissial : ils ont parfaitement raison de chercher plus loin. Aujourd'hui où nous nous occupons de la Royauté universelle du Christ, de son règne mondial, vous ferez bien de vous tourner vers ce qui en est, sur terre, l'expression la plus complète ; je veux parler de l'Eglise militante, sous les ordres de son Chef, le Vicaire du Christ. Contemplez le Christ, Saint Sacrement, l'Eglise visible et son Chef, visible lui aussi.

Le Christ n'a rien négligé pour descendre jusqu'à nous, pour mettre à notre portée sa personne divine, susceptible de parler aux esprits les moins imaginatifs, les moins mystiques et les plus pratiques. Notre génération est profondément dévouée au Saint-Père, mais, à parler franchement, nous avons cependant besoin d'une génération qui le soit plus pleinement, plus intelligemment. Il ne s'agit pas simplement d'une personne, du Pape, notre Chef, mais de l'ensemble de l'esprit du Pape, de tout le sens, l'œuvre immémoriale de la Papauté.

Rappelez-vous que Dieu a voulu être appelé notre Père, et Jésus-Christ notre Frère. L'Infini s'abaisse jusqu'à notre pauvre personne... Voyez avec quelle insistance S. Paul nous dit que, par le Christ, « notre vie est liée à Dieu ». Avec le Christ, nous sommes crucifiés, ensevelis, avec lui nous ressusciterons ; nous participons à son héritage, à son sacerdoce, à sa Royauté. Qui osera donc dire que nous ne coopérons pas à tout ce qui fait partie de son œuvre universelle ? Aussi avons-nous raison de chercher à collaborer, de façon toujours plus consciente et plus étroite, à l'œuvre du Pape. En priant à ses intentions nous devons prier à nos propres intentions, car les siennes doivent être les nôtres.

Je n'ai pas à indiquer ici tout le mécanisme qu'on pourrait mettre en action pour nous aider à saisir l'esprit du Pape et participer consciemment à son œuvre. Mais cette participation devrait être réelle et aller en se développant. Elle le sera, dans la mesure où nous réaliserons notre position dans ce seul et unique Royaume où tous les sujets sont marqués d'un caractère royal, comme nous le sommes ; bien plus, ils sont rois, comme nous le sommes aussi. Car nous sommes unis dans le Christ.

Le Christ porte de nombreuses couronnes. Il est Roi de par sa nature : il ne fait qu'un avec le Seigneur du Ciel et de la terre, vrai Dieu de vrai Dieu, et nécessairement Roi de toute la création, puisqu'en lui toutes choses ont été faites. Il en est la source et, en lui, tout s'équilibre. C'est aussi pour lui que tout a été fait. Il est l'Alpha aussi bien que l'Omega de la série universelle qui comprend toute parole.

Roi, en outre, de par sa Mission, puisque par lui, non moins qu'en lui, toutes choses doivent trouver leur achèvement, recevoir leur explication. Si S. Paul parle si souvent de la « consommation des temps », ce n'est pas qu'il entrevoie une interminable série d'années fastidieuses. Non, il voit le passé comme l'avenir, construisant leur édifice pour aboutir au Christ parfait, faisant converger vers ce but toutes leurs aspirations : « *Jesus-Christus, heri et hodie, ipse et in sæcula* ». Le monde, scellé de ses sept sceaux, gardera à jamais le secret de sa destinée, jusqu'à ce que l'Agneau soit envoyé du trône de Dieu. Alors, il brisera les sceaux, et il lira le livre dont il est non seulement l'interprète, mais la solution.

Roi, enfin, dans l'œuvre qu'il réalise positivement, puisque sur terre, c'est dans la vérité et dans la loi du Christ que toute justice, toute pureté, toute beauté, trouvent la plénitude de leur sens et de leur réalité, leur coordination, leur perfection, et leur seule sanction. Il est Roi dans l'œuvre de la surnaturalisation de nos âmes. Sans lui, il ne saurait même pas en être question, mais, avec lui et par lui, « nous devenons participants de la divinité de Celui qui a daigné revêtir notre humanité ».

* *

Il possède d'innombrables couronnes, et voici qu'il s'en dépouille autant qu'il est possible. Il est riche et il se fait pauvre ; il est le maître de toutes choses et il vient parmi nous, non pour être servi, mais pour servir. Il est Dieu et, loin d'exiger à tout prix qu'on le traite comme l'égal de Dieu, il s'abaisse jusqu'à prendre une nature d'esclave et, à nos yeux, il paraît être, tout simplement, un homme comme les autres. Il s'humilie davantage encore ; il se fait obéissant jusqu'à la mort, et à la mort de la Croix. Et, dans un élan d'exultation, S. Paul s'écrie : « C'est pourquoi Dieu l'a souverainement exalté... afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse » (Philip., II, 8-9).

Et nous nous agenouillons devant lui ; c'est un geste qui convient à celui qui aime. Roi à qui nous devons obéir, Roi que nous servons avec joie, Roi parce que nous l'aimons. Il s'est dépouillé de sa couronne et, à cause de cela, nous l'aimons, ce qui est encore mieux que de la lui rendre. Le fils de Marie, le jeune apprenti, l'ouvrier de Nazareth, l'homme qui avait faim et qui cheminait parmi les épis, l'homme qui, épuisé, s'asseyait à l'ombre, à côté du vieux puits, et qui s'endormait dans la barque, « la tête sur l'oreiller ». A Gethsémani, il a connu la peur et le dégoût ; sur la Croix, il a eu le cœur brisé ; il a chargé Madeleine d'être sa messagère ; les disciples d'Emmaüs l'ont reconnu à la fraction du pain. Nous sommes ses sujets ; notre devoir envers lui est immense, et pourtant, il se réduit presqu'à ceci : *essayons d'agir parfois dans le seul but de lui plaire*. Quelle ne sera pas la récompense de son Cœur royal ? Sa cour est humble, ses audiences sont modestes. Il vous demande de venir le chercher à la Table Sainte. Vous y rencontrerez Celui que vous aimez sans l'avoir vu ; mais, sans le voir, vous croyez en lui, et c'est en lui que vous êtes remplis d'une joie ineffable et comblés de gloire. Si, pour votre petite part vous contribuez ainsi à la nouvelle couronne que nous lui donnons, toute sa splendeur brillera sur vous, vous en serez enveloppés et, à votre tour, vous recevrez la vôtre. *Amen.*

CAUSERIES MISSIONNAIRES

IV

AU SECOURS DES MISSIONS

III. — *Rôle des fidèles* (suite)

II. ACTION DIRECTE EN EUROPE.

Il peut paraître paradoxal de parler d'une action missionnaire directe des fidèles en France ou en Belgique. C'est cependant exact. En effet, les infidèles des pays païens sont de plus en plus nombreux chez nous : Nords-Africains venus y chercher du travail, Vietnamiens, Noirs, etc. venus y faire leurs études supérieures. Ainsi on compte dans les villes universitaires de France, à Paris surtout, plus de 3.000 étudiants vietnamiens, et environ 450 Tunisiens, 350 Algériens, 250 Marocains, 450 Egyptiens, etc. La moitié d'entre eux poursuivent leurs études dans des conditions très pénibles, faisant en dehors des cours un travail clandestin plus ou moins rémunéré pour ne pas mourir de faim (en tant qu'étudiants ils n'ont pas le droit d'être engagés pour un travail régulier).

Or il est profondément regrettable que les foyers français ferment délibérément leur porte à ces jeunes gens, qui sont ainsi fatalement rejetés vers les milieux « existentialistes » et communistes. Ainsi que le reconnaissent des étudiants, les groupes **existentialistes,** « en quelques mois, transforment complètement la vie morale d'un nombre **effrayant** (le mot n'est pas trop fort) de nos camarades ». Une preuve convaincante, ajoutent-ils, serait de prendre leur photo à leur arrivée et trois ou quatre mois plus tard... (**Rythmes du Monde,** 1951, n° 2, p. 95). Plus de la moitié d'entre eux abandonnent toute pratique religieuse.

Et pendant ce temps, personne ne s'occupe d'eux. Ils vivent dans leur milieu universitaire parmi la « quasi totale indifférence des étudiants européens ».

Personne ne s'occupe d'eux, dis-je... sauf **les communistes,** qui les guettent et en font des proies de choix. Sait-on que tels et tels personnages politiques d'Extrême-Orient, qui ont joué récemment un rôle de premier plan à Genève du côté communiste, ont été quelque temps, pendant qu'ils étaient étudiants en France, attirés par le catholicisme ?.... Cet attrait, hélas, n'a pas duré longtemps : ne trouvant pas chez les catholiques cet accueil qui devrait être caractéristique de notre religion, ils se sont détournés définitivement de la vérité et se sont inscrits au parti communiste.

Ce manque de charité des foyers chrétiens choque d'autant plus les Orientaux que l'hospitalité est légendaire en Orient : comment admettre que le catholicisme soit la vraie religion quand on n'y

trouve pas trace de charité, alors qu'on la trouve dans l'Islam et dans toutes les sociétés orientales ?

Les jeunes étudiantes sont moins nombreuses. Mais il y a quand même en France un millier environ de jeunes filles vietnamiennes qui apprenla musique, la coupe, la peinture, etc., et ce nombre augmentera.

Les foyers chrétiens qui, renseignements pris, recevraient chez eux ces jeunes gens et jeunes filles seraient les premiers récompensés de leur acte de charité.

Qu'on prenne davantage de renseignements quand il s'agit de manœuvres algériens, c'est normal. Mais leur modeste origine ne nous dispense nullement de charité à leur endroit, au contraire.

* *

III. ACTION MISSIONNAIRE INDIRECTE.

Nous n'insisterons pas sur les moyens d'apostolat recommandés chaque année à l'occasion de la journée missionnaire : ouverture d'esprit et de cœur à l'égard des Missions, prière [3], sacrifice, générosité pécuniaire. Disons seulement quelques mots sur les Œuvres Pontificales missionnaires et sur cette Journée des Missions.

Pendant longtemps, chaque Congrégation quêtait pour ses Œuvres missionnaires à elle. Il en résultait une répartition des aumônes qui n'était pas toujours conformes aux besoins réels. Pour éviter ce désordre, le Saint-Siège a demandé aux fidèles de faire passer avant tout dans leur générosité trois Œuvres principales, appelées de ce chef ŒUVRES PONTIFICALES MISSIONNAIRES, quitte à faire des aumônes supplémentaires à d'autres Œuvres de leur choix : ce sont la Propagation de la Foi, Saint-Pierre Apôtre et la Sainte Enfance. Toutes les sommes collectées par ces Œuvres sont centralisées à Rome, qui les distribue dans les Missions au prorata des besoins.

Beaucoup de fidèles confondent ces trois Œuvres. Elles sont cependant très différentes.

L'Œuvre de **la Propagation de la Foi** a pour but : 1° d'exciter en eux leur amour surnaturel de l'œuvre missionnaire, de faire leur éducation sur ce point, de les faire prier ; 2° de recueillir des aumônes matérielles.

L'Œuvre de **St-Pierre Apôtre** a pour objet la formation d'un clergé indigène. On sait combien Pie XI a insisté sur la nécessité de former ce clergé. Au début de son Pontificat (1922), il n'y avait encore aucun Vicariat confié à un évêque d'Extrême-Orient. Prévoyant la vague de xénophobie qui allait se répandre dans les pays de Missions et expulser les missionnaires blancs, il travailla de toutes ses forces pour instituer une hiérarchie locale. A sa mort le nombre des missions confiées à des prélats de couleur s'élevait à 38. Ce nombre n'a fait qu'augmenter depuis.

Pour favoriser la formation du clergé indigène, l'Œuvre a organisé notamment le « Rosier missionnaire de Ste-Thérèse de l'Enfant-Jésus ». Chaque rosier consiste à adopter un grand séminariste tout le temps de son grand séminaire ; la cotisation est de 10.000 fr. au minimum.

Chaque jour au Carmel de Lisieux une messe est dite pour les Associés de l'Œuvre de St-Pierre Apôtre.

Enfin l'Œuvre de **la Sainte-Enfance** est réservée en principe aux enfants catholiques. Son but est de soutenir par leurs prières, leurs mérites et leurs offrandes toutes les œuvres d'assistance et d'éducation des pays de mission (y compris les écoles). Elle ne se propose donc pas seulement de travailler « au rachat des petits Chinois », comme on dit communément.

Si modestes que soient les cotisations de cette Œuvre, elles contribuent à subventionner des écoles hébergeant près de 3 millions d'enfants — et de nombreuses œuvres d'assistance sociale ou médicale. Il y a là un organisme qui s'impose dans l'éducation de nos enfants et qui contribue efficacement à les préparer à l'A. C. Aussi Pie XII a-t-il institué une journée spéciale de la Sainte-Enfance, en plus de la JOURNEE DE LA PROPAGATION DE LA FOI.

Pour celle-ci, tous les peuples catholiques gagneraient à s'inspirer de la manière dont elle est célébrée en Espagne.

La Hiérarchie en a fait un événement plus sensationnel qu'une fête officielle. On la prépare des semaines d'avance en affichant des banderoles à travers les rues, en imprimant des prospectus, en instituant des concours à la radio, en faisant dans les cinémas des projections en couleurs sur les missions. Les autos-radios parcourent les rues pour alerter l'opinion. Des renseignements, des documents photographiques et autres sont fournis aux journalistes dans les grandes bibliothèques ; il y a des concours de presse pour les meilleurs articles sur la question. Et le jour même du **Domund** (Dimanche mondial de la P. de la F.), les quêtes se multiplient dans les rues, malgré les rebuffades que reçoivent les petits quêteurs qui viennent se réconforter devant le Saint-Sacrement exposé toute la journée.

Ainsi que le dit le P. A. Rétif, qui rapporte ces faits :

« Le pire ennemi du *Domund*, c'est l'égoïsme contenu dans cette phrase : « Nous avons les Missions chez nous, cela nous suffit » *(Rythmes du Monde*, 1951, n° 2, p. 129).

Nous espérons avoir contribué à montrer que ce slogan n'a aucune valeur d'excuse [4].

LE PRÊTRE ET L'ACTION CATHOLIQUE

II

Action catholique, qu'est-ce à dire ?

La question peut paraître superflue, après tant d'années déjà que l'A. C. est à l'œuvre. Et cependant il n'est pas inutile de la poser, au point de départ, dans l'espoir d'y apporter une réponse aussi claire que possible. Beaucoup demeurent dans l'ignorance qui ne connaissent l'A. C. que de l'extérieur, et d'autres, qui sont dedans, peuvent n'en pas toujours discerner l'originalité et en propager une conception inexacte.

Il s'agit, tous l'admettent, de l'apostolat des laïques. Mais faut-il appeler A. C. toute espèce d'apostolat des laïques ? Dans ce cas pourquoi avoir employé une expression nouvelle ? Par contre, si l'étiquette ne convient qu'à un mode d'apostolat entre d'autres, en quoi exactement consiste la différence qui justifie la nouveauté du vocable ?

[3] Notez que Pie XI demande que les fidèles prient *tous les jours* à cette intention.

[4] Pour exciter la générosité des fidèles, on peut leur citer certains chiffres éloquents. Ainsi en 1952, les Français ont dépensé 199 milliards en tabac (donc en moyenne 5.000 fr. par habitant), et 144 millions pour les Œuvres Pontificales Missionnaires : 3 f. 43 par habitant !

A ces questions on ne peut répondre à sa guise. C'est aux sources officielles qu'il faut d'abord puiser, quitte ensuite à chercher comment les affirmations de la hiérarchie trouvent leur explication dans la doctrine catholique enseignée par ailleurs. La méthode inverse n'est pas de mise : il n'est pas selon l'esprit catholique de refuser des directives pastorales claires sous prétexte qu'elles ne paraissent pas au premier abord s'harmoniser avec les données traditionnelles. Ici, comme en tout autre sujet, c'est en premier lieu l'affirmation de la vérité par l'autorité hiérarchique qui compte : les explications ou justifications viennent ensuite, faciles ou difficiles, concordantes ou non, peu importe !

La Doctrine officielle

Or, point n'est besoin de feuilleter longuement les recueils de documents pontificaux pour découvrir qu'existe, en la matière, un enseignement officiel.

Sans vouloir remonter au delà, il est clair que Pie XI, le pape de l'A. C., sans les séparer, a distingué l'apostolat des laïques tel qu'il s'est toujours exercé dans l'Eglise de l'apostolat qu'il a appelé « Action Catholique »[1]. Si nombre de ses formules peuvent convenir à l'un et à l'autre, parce qu'ils ont nécessairement des points communs, il n'empêche que certaines ont bien mis à part l'A. C. comme se caractérisant par un lien plus étroit avec l'apostolat hiérarchique. Il l'a définie « non sans une inspiration divine », a-t-il dit lui-même : « la participation du laïcat à l'apostolat hiérarchique »[2] ou encore : « La participation du laïcat catholique à l'apostolat véritable et propre de l'Eglise »[3]. Il a également insisté sur l'organisation que cette participation entraînait[4].

S. S. Pie XII a maintenu la distinction. Pour lui, tous les chrétiens, du fait de leur baptême, doivent être apôtres[5]. Les « militants d'A. C. » le sont d'une manière particulière, parce qu'ils « collaborent avec les évêques et les prêtres sans l'apostolat » ; collaboration à laquelle l'A. C. donne une « nouvelle forme et une organisation... pour rendre son exercice meilleur et plus efficace »[6].

A une telle doctrine fait écho la déclaration de l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques de mars 1946 sur les caractères fondamentaux de l'A. C. Elle rappelle que

> « Pour remplir cette mission apostolique à titre individuel, les laïques n'ont pas à attendre une délégation de pouvoirs : il leur suffit d'être fidèles aux exigences de leur titre de baptisés et de confirmés ».

Elle précise, d'autre part, que l'apostolat dans l'A. C. requiert nécessairement deux caractéristiques : 1° une responsabilité réelle des laïques ; 2° un lien plus étroit avec la hiérarchie. Sur ce dernier point une distinction est établie entre le lien existant entre tout fidèle et la hiérarchie et celui qui rattache les mouvements d'A. C. aux évêques :

> « Mais, parce que l'A. C. est un apostolat collectif et organisé par l'Eglise, il existe entre les mouvements eux-mêmes et la Hiérarchie, un autre lien, lien de subordination et de coordination...
>
> « Le mot « mandat » qu'emploient plusieurs documents du Saint-Siège et de l'Episcopat français a paru définir convenablement ces rapports de la hiérarchie et du laïcat organisé. Il ne faudrait toutefois pas lui donner le sens restreint qu'il a dans la langue juridique française.
>
> « Le mandat est donné au mouvement. Il lui assigne un champ d'action, à l'intérieur duquel les laïques ont leur pleine responsabilité pour rechercher les moyens nécessaires à l'accomplissement de leur apostolat. La hiérarchie juge, d'un point de vue spirituel, la valeur et l'esprit des méthodes, comme aussi les conséquences de leurs applications. Mais elle laisse aux laïques leur responsabilité dans l'action et leur fait confiance »[7].

* *

Qu'il y ait une doctrine officielle, dans l'Eglise, sur l'A. C., c'est donc incontestable. On découvre, dans les documents émanant de la hiérarchie, deux séries de textes, souvent entremêlés, enseignant l'une le devoir d'apostolat pour tout chrétien, l'autre la nécessité d'un apostolat organisé et mandaté. Ce qui tout à la fois fait de l'A. C. quelque chose de très traditionnel par tout ce qu'elle suppose et rappelle sur l'apostolat des laïques, et quelque chose de nouveau par son aspect d'organisation et de liaison spéciale avec l'autorité[8].

De cette constatation majeure découle au moins une conclusion très simple, mais d'une grande importance pour l'orientation des activités pastorales du prêtre : **l'apostolat des laïques dans l'A. C. est à promouvoir plus que tout autre.** Il peut paraître exagéré de dire avec M. le chanoine Tiberghien qu' « entre l'activité des laïques comme tels et celle des laïques unis à la hiérarchie il n'y a pas de différence de degré mais d'espèce »[9] ; car, selon le P. Congar, « le mandat peut être constitutif de l'A. C., il n'est pas créateur de l'apostolat du laïcat »[10]. Il n'en demeure pas moins que l'apostolat des laïques, organisé et mandaté, se trouve stimulé, propagé, en même temps qu'élevé et garanti, ou, pour reprendre les expressions du Saint-Père, « meilleur et plus efficace ». Quelle sécurité éprouve dès lors le pasteur qui se donne

[1] Voir Mgr Guerry, *L'Action Catholique*, p. 162 et s.

[2] Discours aux Associations catholiques de Rome, le 19-4-31, cité *ibid.*, p. 14.

[3] Discours aux Ouvrières de la Jeun. Fém ital , le 19-5-27, *ibid.*, p. 16.

[4] Lettre à l'Episcopat Argentin, le 4-2-31, *ibid.*, p. 7 ; voir tous les textes cités pp. 73 à 75.

[5] Voir E. Vauthier, *S. S. Pie XII et l'aposolat des laïques, textes rassemblés et commentés*, (à l'*Ami du Clergé*), pp. 13 à 19.

[6] *Ibid.*, pp. 19 à 21.

[7] *Documentation Catholique*, 21 juil. 1946, col. 742-744.

[8] Se reporter à Congar, *Jalons pour une théologie du laïcat*, pp. 508-509.

[9] *Action Catholique, Expériences passées, vues d'avenir*, p. 50.

[10] *Pour une héologie du laïcat*, dans *Etudes*, fév. 1948, p. 204. L'auteur distingue entre l'apostolat *ex spiritu* et *ex missione*, mais il range encore l'A. C. dans la première catégorie, ce que lui reproche M. le chanoine Tiberghien (*Action Catholique, Précisions nouvelles*, pp. 57-60). Le Père Congar dans son livre *Jalons...*, p. 521, parle d'apostolat *ex spiritu* et *quasi ex officio*, faisant relever l'A. C. du second. — M. G. Philips dans *Le rôle du laïcat dans l'Eglise*, s'exprime ainsi : « Mandat dit plus que recommandation et moins qu'institution... On a proposé de l'appeler extra — ou parahiérarchique (réf. à P. R. Spiazzi, *La missione dei laïci*, pp. 186 sv et 213 sv.). C'est difficile. Sans délégation stricte, il prolonge cependant la hiérarchie. On ne peut pas non plus le qualifier de charismatique, parce que tout en supposant une libre activité suscitée par l'Esprit-Saint, il s'accorde de fait par l'autorité. *Le mandat tient des deux, de l'institution et du charisme, mais il est plus près du premier que du second. Il constitue une application analogique particulière de la* « mission » *donnée par le Christ aux apôtres*. Avec la marque d'authenticité ecclésiale il donne une forte impulsion au mouvement apostolique » (p. 172-173).

sérieusement à l'A. C. ! Sous l'apparente sagesse du « peu importe l'étiquette ! » peut se glisser ou quelque suffisance ou l'inquiétude mal dissimulée d'une mauvaise conscience.

Les explications

Quant à expliquer théologiquement cette doctrine officielle, c'est une autre affaire et qui n'est pas encore complètement résolue ! Quoi d'étonnant ? Puisque la vie de l'Eglise et l'enseignement de ses pasteurs sont en avance sur les raisonnements que peuvent fournir les théologiens. La difficulté est de comprendre comment les laïques, tout en demeurant tels, peuvent participer à un apostolat « hiérarchique », c'est-à-dire propre a la hiérarchie.

On peut ramener à trois les opinions sur le sujet.

La première, la plus commune jusqu'ici, prend sa source dans les développements de S. Exc. Mgr Guerry [1] qui distingue, dans l'apostolat hiérarchique :

— l'apostolat en tant que **fonction,** selon les trois formes de sanctification, d'enseignement et de gouvernement ; « fonction de paternité spirituelle, à laquelle ne peuvent participer comme tels les laïques qui sont les fils, les enfants de Dieu et de l'Eglise ».

— l'apostolat **service,** « service de dévouement aux âmes, une activité de charité ; à cet apostolat sont invités à collaborer et participer les laïques de l'A. C. »

A cette distinction de base certains auteurs [2] ajoutent une précision. L'apostolat hiérarchique, c'est concrètement l'apostolat épiscopal, caractérisé par le pastorat s'exerçant sur des **ensembles** dans un diocèse. L'A. C. est une participation à cet apostolat sur des ensembles. Ce qui explique que l'évêque confie à un mouvement la prise en charge d'un ensemble, par ex. d'un milieu particulier, que le mandat est donné au mouvement et non à chacun de ses membres pris en particulier. Ce qui, d'autre part, doit porter le militant à créer en lui « en quelque sorte une mentalité de chef, de pasteur qui devra le poursuivre et l'accompagner toujours » [3].

Cette explication, commune, classique, apparaît comme « moyenne » par rapport à deux plus récentes dont l'une est en deça et l'autre au delà.

Dans la première, on tend à poser l'apostolat des laïques comme strictement complémentaire de celui des prêtres, autonome en son genre et donc ne pouvant guère réellement participer à l'apostolat hiérarchique. Un des extrémistes de cette position fut Ernest Michel dans un manifeste non traduit de l'allemand [4]. Pour lui l'A. C., telle qu'on la présente habituellement, apparaît trop comme une création d'un cléricalisme moderne, qui, sous prétexte de sortir l'Eglise de son ghetto, n'aboutit qu'à y faire entrer les laïques, alors qu'ils doivent demeurer nettement dans le monde pour le transformer. M. l'abbé Chavasse et ses coéquipiers ne sont pas aussi catégoriques. Selon eux, l'apostolat des laïques, si indispensable dans l'Eglise, n'est à peu près pas modifié quand il s'exerce avec la garantie du « mandat » hiérarchique, ce dernier n'ayant pour but que d'apprécier « la validité du choix effectué » par les laïques dans les objectifs apostoliques [5]. Si l'organisation est nécessaire, elle ne l'est pas tant pour unir plus étroitement les mouvements à la hiérarchie, et de ce fait augmenter leur efficacité, que par une sorte de nécessité prise au niveau même des consciences, lesquelles ont besoin de se concerter et de se confronter pour aboutir à des jugements droits [6].

A l'origine d'une telle manière de voir, on perçoit le louable souci de sauvegarder, d'un côté, l'autonomie absolue et le caractère propre des pouvoirs de la hiérarchie, qu'elle ne peut d'aucune façon partager avec les fidèles ; de l'autre, la responsabilité des laïques de qui relève l'ultime jugement prudentiel pratique dans leur apostolat et dont le rôle demeure complémentaire — plutôt que participant — de celui de la hiérarchie. Ses partisans sont trop imprégnés de la sève traditionnelle et leur ouvrage manifeste trop de profondeur et d'équilibre pour qu'on puisse en douter. On peut toutefois se demander si l'attachement à la doctrine traditionnelle ne les a pas portés à minimiser le sens des formules employées par les Souverains Pontifes, notamment par Pie XI. Que de telles formules, encore une fois, posent des problèmes, c'est certain. Doit-on pour autant ne les interpréter qu'au rabais ?

Le P. Bourdeau vient d'entreprendre une explication à laquelle on ne pourra nier le mérite d'avoir voulu, si l'on peut ainsi s'exprimer, prendre le taureau par les cornes [7]. Il la présente comme s'accordant avec les données les plus traditionnelles, résumées par Scheeben, au siècle dernier, dans sa **Dogmatique.** A son avis, en effet, tous les efforts d'interprétation entrepris jusqu'ici se révèlent insatisfaisants, parce qu'ils se situent dans le cadre des trois pouvoirs reconnus à l'Eglise (magistère, sanctification. gouvernement). Or, dit-il, ce cadre est moins traditionnel que la division bipartite en pouvoir d'Ordre et pouvoir de Juridiction, le premier correspondant au pouvoir de sanctification, le second à celui de gouvernement ; quant au magistère, il se répartirait sur l'un et sur l'autre suivant la manière dont il s'exerce [8]. Il propose de parler pour le premier de **Puissance,** réservant le terme de **Pouvoir** au second. Dans cette perspective, il voit une meilleure solution aux questions soulevées par l'A. C. : de par leur baptême et leur confirmation, les fidèles, participant au sacerdoce du Christ, participent à la **Puissance** de l'Eglise ; par la promotion de leur apostolat à l'A. C. organisée et mandatée, les laïques relèvent davantage du **Pouvoir,** bénéficient de son action, partagent certaines de ses préoccupations, en un mot y participent. De là cette définition de l'A. C. : « L'A. C. représente la « majorité » réfléchie de la Puissance sacerdotale des fidèles que le Pouvoir prend en main directement » [9].

Cette fois la nouveauté et le caractère officiel de l'A. C. trouveraient une justification suffisante ! La division des pouvoirs sur laquelle l'explication repose est-elle plus valable que l'autre ? Et l'application à l'A. C. doit-elle être retenue ? Autant de points qu'il conviendra de scruter minutieuse-

[1] *L'Action Catholique*, pp. 210-211.

[2] Glorieux, dans une brochure : *L'apostolat mandaté ;* Tiberghien, *Action Catholique, expér. passées, vues d'av.*, pp. 49-65 et *Action Catholique, précisions nouvelles*, p. 64.

[3] Tiberghien, A. C. *exp. passées, etc.*, p. 65.

[4] Cf. Hans urs von Balthasar, S. J., *Laïcat et plein apostolat*, pp. 25-26, et G. Philips, *Le rôle du laïcat dans l'Eglise*, p. 155.

[5] *Eglise et Apostolat*, p. 207.

[6] *Ibid.*, p. 225.

[7] *Action Catholique et répartition des pouvoirs dans l'Eglise*, dans *Masses Ouvrières*, avril 1954, pp. 7-36.

[8] Cette division est celle des canonistes : l'auteur pense cependant qu'ils en font une présentation un peu trop rigide. C'est dans des perspectives théologiques qu'il entend la situer.

[9] *Ibid.*, p. 27.

ment ; nous souhaitons que le P. Bourdeau ne tarde pas à le faire. S'il s'avérait que le point de départ est solide et l'application juste, plusieurs difficultés paraitraient atténuées. On comprendrait mieux, en particulier, comment se concilie le caractère propre de l'apostolat des laïques, à sauvegarder, avec l'organisation venant d'en haut : « Tout tient dans l'organisation nouvelle, officielle, mais celle-ci, en même temps qu'elle entraîne une dépendance plus grande, suppose la reconnaissance d'une force propre »[10].

* *

Apostolat des laïques à titre individuel, apostolat organisé et mandaté, deux catégories d'apostolat qui se ressemblent beaucoup et cependant se distinguent. La doctrine officielle l'affirme, la diversité des explications a au moins le mérite de le souligner. La notion d'apostolat est donc analogique : elle se vérifie plus ou moins, et ce n'est pas un mince bénéfice que d'apprendre de l'Eglise là où elle s'applique le plus.

Peut-être même faudrait-il faire intervenir un troisième élément capable d'affecter l'un et l'autre apostolats : la « vie religieuse » dans le monde telle que permettent de la pratiquer les Instituts séculiers ?[1] La notion n'apparaîtrait que plus souple, plus analogique. C'est la thèse du P. von Balthasar dans **Laïcat et plein apostolat**. Selon lui, si excellent et si indispensable que soit l'apostolat des laïques chrétiens menant la vie commune dans le monde, il appelle comme complément nécessaire un « apostolat en grand au sens paulinien » accompli par des hommes qui « au milieu même du monde et de leurs occupations restent entièrement disponibles pour le service de l'Evangile »[2]. Rien ne paraît s'opposer à cette extension du vocable « Action Catholique ». Jusqu'ici il était plus habituellement réservé aux laïques, non religieux ; mais, puisque, sans cesser d'être dans le monde, les fidèles peuvent plus facilement vivre en religieux, on ne voit pas ce qui s'opposerait à ce que, tout en dépendant d'un Institut séculier, ils relèvent de l'A. C. par leur appartenance à un mouvement. Ils pratiqueraient alors le « plein apostolat » au double sens d'apostolat dans la voie des conseils et d'apostolat mandaté ; et ils constitueraient une heureuse charnière entre les « séparés » du monde et ceux qui ne le sont pas. Mais il convient, évidemment, de ne minimiser en rien, sous prétexte d'exalter ce genre d'apostolat, celui des laïques suivant la vie commune dans le monde. L'insistance du P. bon Balthasar sur son point de vue laisse quelques craintes à ce sujet[3].

De toute manière la notion d'A. C. ajoute à celle d'apostolat tout court ; c'est la grande idée qu'a voulu dégager cet article. Mais puisqu'elle y ajoute, elle la suppose et prend appui sur elle. Aussi, avant que de traiter des questions d'organisation de l'A. C., nous aurons à aborder les problèmes qui touchent à tout apostolat des laïques.

[10] *Ibid.*, p. 29.

[1] Nous employons l'expression « vie religieuse » en un sens élargi qui convient aussi bien à l' « état religieux » au sens strict des Ordres et Congrégations à vœux publics, solennels ou simples, qu'aux associations laïques telles que la constitution apostolique *Provida Mater* les entend et qui n'ont que des vœux privés, un serment ou une promesse.

Les termes qui conviendraient mieux seraient sans doute « état de perfection » ou « état des conseils », dans lesquels entre le « religieux » comme le membre d'un Institut séculier, mais avec une forme juridique d'engagement différente.

Jusqu'ici l'A. C. portait à établir les rapports sacerdoce-laïcat ; *Provida Mater* invite à ne pas oublier la relation laïcat-état religieux.

[2] P. 34.

[3] Cf. G. PHILIPS, *op. cit.*, p. 155.

LECTURES BIBLIQUES

III. — Jacob

L'ANCÊTRE DES DOUZE TRIBUS D'ISRAEL

Fort de la promesse divine reçue à Béthel, Jacob reprend sa marche pour se rendre en Mésopotamie. Il y retrouve le frère de sa mère, se met à son service, épouse ses deux filles et, après s'être enrichi, retourne au pays de Canaan. Toute cette histoire nous est racontée en traits vivants et colorés. L'humain et le divin y sont, comme précédemment, étroitement mêlés. Cependant c'est bien la protection divine en faveur de son héros que le texte sacré veut faire ressortir. Jacob, malgré toutes les habiletés et toutes les roueries peut-être qu'on lui prête, n'aurait pu réussir si Dieu n'avait veillé sur lui pour en faire l'ancêtre de son peuple.

L'arrivée chez Laban

Le premier épisode de l'histoire de Jacob en Mésopotamie rappelle d'assez près celui du voyage du serviteur d'Abraham envoyé par son maître à la recherche d'une épouse pour son fils Isaac. C'est, d'un côté, la rencontre de Rebecca et, de l'autre, celle de Rachel auprès d'un puits. Cependant une différence est notable. L'envoyé d'Abraham arrivait en grand équipage et porteur de riches cadeaux. Jacob ne possède rien. Il n'a pour lui que les promesses reçues et ses qualités naturelles. C'est ainsi qu'il montre sa vigueur en roulant seul la pierre qui bouchait l'entrée du puits, sans attendre la venue des bergers qui devaient normalement conjuguer leurs efforts pour la déplacer. Cette force se manifestera en une autre occasion, quand on verra Jacob lutter avec Dieu et l'emporter au moment où il reviendra dans son propre pays (Gen., XXXII, 29).

Les mariages de Jacob

N'ayant que ses bras, Jacob se met au service de son oncle. Il fait paître ses troupeaux dans les steppes qui s'étendent le long de l'Euphrate. Il se déplace avec ses brebis suivant les saisons de l'année, en quête de paturages et de points d'eau. Cette vie est rude ; les nuits peuvent être glaciales et les journées brûlantes. Il faut craindre les razzias des tribus hostiles et toutes les bêtes fauves qui cherchent leur proie (cf. 31, 39, 40). Pour salaire de son travail Jacob demande qu'on lui donne pour femme sa cousine Rachel. Elle est la cadette, mais elle est plus jolie que son aînée Lia, aux yeux ternes et sans éclat. Laban accepte, mais la nuit des noces venue il donne Lia à son neveu, sous prétexte qu'il ne peut donner la cadette avant l'aînée. Ce n'est que